



**RETURN BIDS TO:**  
**RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**  
 Unité de réception des soumissions de l'Agence  
 Parcs Canada 4e Avenue Est, bureau 720  
 Calgary, AB T2G 4X3  
 Télécopieur pour soumission: (866) 246-6893

**REVISION 003 TO INVITATION  
 TO TENDER**

**RÉVISION 003 À L'APPEL  
 D'OFFRES**

The referenced document is hereby revised;  
 unless otherwise indicated, all other terms and  
 conditions of the Offer remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf  
 indication contraire, les modalités de l'offre  
 demeurent les mêmes.

**Issuing Office - Bureau de distribution :**  
 Agence Parcs Canada  
 Service national de passation de marchés 220 - 4  
 4e Avenue Est, bureau 720  
 Calgary, AB T2G 4X3

<b>Title - Sujet :</b> Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation :</b> 5P420-19-0205/A	<b>Date :</b> 28 août 2019
<b>Amendment No. - N° de modification :</b> 003	
<b>Client Reference No. - N° de référence du client :</b> 1519	
<b>GETS Reference No.   N° de référence de SEAG :</b> PW-19-00883617	

<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin :</b> At - à : 14h00 On - le : 4 septembre 2019	<b>Time Zone - Fuseau horaire</b> HAR
---	--

**F.O.B. - F.A.B. :**  
 Plant - Usine :     Destination :     Other - Autre :

**Address Enquiries to - Adresser toutes demande de renseignements à :** Jen Maheu

<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b> (587) 432-8458	<b>Fax No. -N° de télécopieur :</b> (866) 246-6893	<b>Email Address – Courriel :</b> <a href="mailto:jennifer.maheu@canada.ca">jennifer.maheu@canada.ca</a>
--	---	---

**Destination of Goods, Services, and Construction - Destination des biens, services, et construction :**  
 Parc national de Prince Albert

**TO BE COMPLETED BY THE BIDDER - À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE**

<b>Vendor/ Firm Name - Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :</b>	
<b>Address - Adresse :</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone :</b>	<b>Fax No. - N° de télécopieur :</b>
<b>Name of person authorized to sign on behalf of the Vendor/Firm    Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur</b>	
<b>Signature :</b>	<b>Date :</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation :  
5P420-19-0205/A

Amd. No. - N° de la modif. :  
003

Contracting Authority - Autorité contractante :  
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :  
1519

Title – Titre  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

### Modification 003

La présente modification vise à diffuser des renseignements obtenus lors de la visite des lieux..

#### A) PARTICIPANTS À LA VISITE DES LIEUX

Fournisseur	Nom du représentant
TBL Construction	Len Istace
Caber Logging Ltd	Kent Strandquist
793128 AB Ltd	Austin Linderman
Lazy R Ranetl	Jason Jack
Aecon	Kaleigh Oglestone
Vitae Environmental	Garrett Legrow
Deley Energy	Jode Deley
Chevallier Geo-Con	Grant Chevallier
Okanagan Aggregates	Ron Gilowski
McNally Contractors (2011) Ltd.	David Nevlald
McKnight Enterprises	Brian McKnight
Safe Roads	Scott Welsh
Central City Asphalt	Kirby Meyer
Kinsley Alberta Ltd	Tony Cianfarani
Transcendent Mining	Graham Hardrn
Transcendent Mining	John Derhousoff
NW Lands	Bill Yooys
Emil Anderson	Steve Wilson
Wide Open Slashing	Steve See
Emil Anderson	Collin Blonarowitz
Hilton Brothers	Robert Hilton
deGraaf Excavating	Eric Aleman
Metro Paving	Scott Mather
Roscco's Tree Service	Adam Ross
DH Highway Services	Johnathan Wagenaar
Bear Tracks Environmental Services	Mike Kelly
Brooks Asphalt	Byron Smith

Les coordonnées des participants sont disponibles sur demande et avec l'approbation des fournisseurs.

Solicitation No. - N° de l'invitation :  
5P420-19-0205/A

Amd. No. - N° de la modif. :  
003

Contracting Authority - Autorité contractante :  
Jen Maheu

Client Ref. No. - N° de réf. du client :  
1519

Title – Titre  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

## B) RÉVISIONS AU DOSSIER D'APPEL D'OFFRES

### Specifications

**Supprimer : le document suivant dans son intégralité :** *Akamina Parkway Rehabilitation - 2019Specifications.pdf*

**Remplacer par:** *Akamina Parkway Rehabilitation\_2019Specs\_Amend003.pdf* (in folder *DSP2\_19-0205.zip*)

**LES MODIFICATIONS SONT EN ROUGE.**

## C) QUESTIONS AND ANSWERS

**Q5** Régulation de la circulation et marquages temporaires de chaussée – Cela s'appliquera-t-il à ces travaux, puisque la zone de projet est fermée à la circulation?

**R5** Cette section n'est pas entièrement applicable, mais le passage des véhicules du maître de l'ouvrage, de ses représentants et des autres entrepreneurs doit être pris en compte.

**Q6** La fiche de soumission est structurée en sections. Les sections pourraient-elles être étiquetées, pour que nous sachions à quoi elles renvoient?

**R6** Oui, les points 1 à 18 de la soumission concernent la promenade Akamina, les points 19 à 28 de la soumission concernent l'agrandissement de l'aire de fréquentation diurne du lac Cameron et les points 29 à 38 de la soumission concernent l'agrandissement du terrain de stationnement de Little Prairie.

**Q7** Dans quelle mesure les ponceaux enlevés et remplacés seront-ils remis au niveau des ponceaux actuels?

**R7** En règle générale, les cotes de radier actuelles seront très semblables, mais des ajustements seront apportés pendant la construction pour faciliter un meilleur écoulement.

**Q8** Y a-t-il une source de rochers de terrain de stationnement sur place?

**R8** Oui, les rochers de terrain de stationnement peuvent provenir de roches devant être enlevées sans coupe ni finition particulière.

**Q9** Est-ce que la couche de 20 mm sous le revêtement de 50 mm peut être mise en place en une seule opération, en même temps que le revêtement de 50 mm?

**R9** Non, la couche de 20 mm doit être mise en place séparément.

**Q10** Les barres d'armature de ce projet nécessitent-elles une galvanisation ou un enduit quelconque?

**R10** Aucun traitement spécial n'est requis pour les barres d'armature.

**Q11** Le perré est indiqué comme étant accessoire aux ponceaux en tôle d'acier ondulée, mais il est également visé par un article de soumission. Expliquez comment cet élément sera traité.

**R11** Le perré est accessoire à l'installation de ponceaux en tôle d'acier ondulée. Du perré est requis à d'autres endroits que les extrémités des ponceaux.

**Q12** Section 33 42 13, article 1.3.14 : les excavations pour les ponceaux doivent être payées au terme de l'article Remblais routiers : à quoi sert l'article « excavation dans un chenal »?

**R12** L'article « excavation dans un chenal » est un article de soumission dans la section Remblais routiers qui sera utilisé pour les travaux associés aux ponceaux.

**Q13** Quel type de biseau peut-on utiliser pour les ponceaux?

**R13** Les ponceaux doivent être coupés carrés sans être coupés en biseau.

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P420-19-0205/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jen Maheu

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1519

**Title – Titre**  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

**Q14** Les détails des ponceaux sous les chaussées montrent une couche de 50 mm d'asphalte et de gravier, cette couche est-elle comprise dans les quantités d'asphalte et de gravier?

**R14** Oui. Consulter le devis.

**Q15** Où se trouvent les pièges à débris de l'élément 36C?

**R15** Les emplacements sont indiqués sur les dessins.

**Q16** Est-ce qu'un enduit quelconque est requis sur les pièges à débris – peinture, acier galvanisé ou acier brut?

**R16** Acier brut.

**Q17** Les détails des pièges à débris semblent comporter une erreur pour le ponceau; la mesure du dessus est 1,1d, alors qu'elle devrait être 0,1d.

**R17** C'est exact, la dimension de l'espace au-dessus du ponceau devrait être de 0,1d sur le détail DS11147-06-04.

**Q18** Est-ce que certains des débris de décapage peuvent être utilisés comme perré?

**R18** Oui, pourvu qu'ils satisfassent aux exigences en matière de dimensions.

**Q19** Du tout-venant sera-t-il acceptable comme matériau d'emprunt?

**R19** Oui.

**Q20** Comment pouvons-nous dessoucher toutes les roches de 300 à 1 500 mm de diamètre à une profondeur de 300 mm de profondeur sur ce terrain?

**R20** Les moyens et les méthodes d'essouchement jusqu'à une profondeur de 300 mm dans les aires de stationnement du début de sentier et les aires d'amélioration du drainage sont laissés à la discrétion de l'entrepreneur.

**Q21** Étant donné que certaines zones font l'objet d'un défrichage et d'autres, d'un défrichage et d'un essouchement, peuvent-elles être séparées en éléments de soumission distincts?

**R21** Non, ce ne seront pas des éléments de soumission distincts.

**Q22** Le devis indique que le brûlage est un moyen possible d'éliminer le bois. Est-ce vraiment une possibilité?

**R22** Voir la réponse 50 ci-dessous.

**Q23** Que sous-tend la remise en état linéaire des fossés et l'amélioration du talus du remblai? Pourrait-on préciser les volumes maximaux et les zones maximales par m?

**R23** Consulter le devis. Les volumes et les zones ne seront pas fournis.

**Q24** Remise en état linéaire des fossés – certains nécessitent l'élimination de matériaux et d'autres pas, il doit s'agir d'éléments de soumission distincts. L'élimination sera-t-elle payée au titre de l'excavation des déchets?

**R24** Consulter le devis. Aucun élément de soumission distinct ne sera indiqué.

**Q25** Est-il proposé d'utiliser du perré de catégorie 1 pour tous les ponceaux et aucun enrochement 1M?

**R25** Consulter les dessins pour voir les dimensions du perré des ponceaux.

**Q26** Pourrions-nous obtenir une conception propre au chantier pour les barrages submersibles – la PGB AT mentionnée tout particulièrement indique qu'il ne s'agit pas d'une conception et qu'elle n'a pas de dimensions de largeur.

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P420-19-0205/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jen Maheu

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1519

**Title – Titre**  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

**R26** Non, le travail sera effectué en fonction des exigences en matière d'examen sur place avec le représentant du Ministère. Des matériaux de dimensions applicables provenant des débris de décapage peuvent être utilisés dans les barrages submersibles.

**Q27** La terre végétale actuelle à 5+100 est-elle déjà tamisée?

**R27** Non, la terre végétale n'est pas tamisée, mais il ne sera pas nécessaire de le faire.

**Q28** Il y a une spécification, mais aucun dessin pour les barrières métalliques des ponceaux. Ces dernières seront-elles nécessaires dans le cadre de ce projet?

**R28** Les barrières métalliques ne sont pas obligatoires, les pièges à débris sont requis et les détails sont indiqués dans les plans.

**Q29** L'archéologue est-il affecté par l'entrepreneur ou par Parcs Canada?

**R29** Se reporter au devis révisé. Section 01 35 43, Protection de l'environnement, articles 1.19.7 et 3.2.1, et section 31 11 00, Défrichage et essouchement, article 1.2.3.

**Q30** Comment les travaux d'enlèvement des arbres peuvent-ils débiter lorsque le créneau de présence d'oiseaux et de chauves-souris semble empiéter sur une trop longue période dans ce calendrier de construction?

**R30** Les travaux d'enlèvement des arbres dangereux doivent être effectués lorsque le sol est gelé ou dans des conditions sèches, périodes non comprises dans les périodes où les espèces sauvages sont présents. Les créneaux de présence d'oiseaux et de chauves-souris doivent être respectés, à moins que d'autres mesures d'atténuation soient présentées et jugées acceptables par PC.

**Q31** Quelle est la source d'eau disponible la plus proche pour les travaux et la lutte contre les poussières, et combien coûte l'eau?

**R31** L'eau est disponible au Centre des opérations de l'APC sur la route 5 au nord du village.

**Q32** Il semble que cinq pièges à débris doivent être fournis. Les dimensions sont-elles toutes identiques ou varient-elles en fonction du diamètre du ponceau? De plus, le plan ne donne pas beaucoup d'information sur les dimensions ou la finition des pièges (p. ex. galvanisation à chaud, peinture, etc.)

**R32** Reportez-vous aux dessins entre les stations 2+490.5 et 4+176 pour les dimensions des emplacements, aucune finition n'est requise.

**Q33** Pouvez-vous fournir un tableau pour les glissières semblable à celui des panneaux de signalisation et des ponceaux?

**R33** Non; aucun tableau distinct ne sera fourni. Les emplacements sont indiqués sur les dessins.

**Q34** Comment le fournisseur de glissières peut-il donner avec exactitude un prix pour le dispositif Nuguard 31 lorsque la pente détermine la longueur du poteau? Parcs Canada peut-il fournir une longueur estimative de poteau?

**R34** Des poteaux de longueur nominale de 7 pi, 6 po (2,3 m) seront utilisés pour une pente type de 2:1. La longueur des poteaux peut varier davantage en fonction du relief et de l'examen du représentant du Ministère.

**Q35** En ce qui concerne l'article 38, j'ai examiné attentivement la section du devis portant sur la plantation (section 32 93 10), et je suis incapable de trouver la taille requise pour les arbustes et les arbres. Pouvez-vous m'indiquer les dimensions requises pour tous les arbustes et arbres? Je veux également obtenir des précisions sur l'exigence relative aux végétaux à racines nues.

**R32** Reportez-vous aux dessins. Il n'y a pas d'exigence pour les végétaux à racines nues.

**Q36** Pouvez-vous préciser quelles sections de l'énoncé se rapportent à quel aspect du projet? Il y a de nombreux éléments de l'énoncé pour l'aménagement paysager, l'enlèvement de l'asphalte,

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P420-19-0205/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jen Maheu

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1519

**Title – Titre**  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

l'ensemencement, les ponceaux, le revêtement, etc., mais aucune précision ni description quant aux tarifs distincts à proposer ou à la raison pour laquelle il y a deux éléments de prix identiques?

**R36** Voir la réponse 6 ci-dessus.

**Q37** Quelles sont les limites de pente pour l'élargissement général de la chaussée ou les améliorations générales des talus de remblai de la chaussée? Des coupes transversales seront-elles fournies?

**R37** Aucune autre coupe transversale ne sera fournie. En général, après un élargissement suffisant pour un talus de 4:1 à la satisfaction du représentant de l'APC, le pied de la pente du talus sera ajusté à la surface existante du sol sur une distance de 5 à 10 m à partir du bord de la chaussée.

**Q38** Est-ce que les chaînages des talus seront indiqués dans un tableau?

**R38** Non; les emplacements des talus sont indiqués dans les plans.

**Q39** Est-il nécessaire d'essoucher toutes les zones de défrichement et de récupération du bois?

**R39** Non; reportez-vous à la section 31 11 00, Défrichement et essouchement, articles 3.4.6 et 3.4.7, pour plus de précisions.

**Q 40** Les zones à défricher sont-elles mesurées depuis la route ou incluent-elles la route?

**R 40** Les zones à défricher sont mesurées par levé bidimensionnel (planaire) jusqu'aux limites de défrichement réelles établies par la coupe des arbres ou les arbres tombés et ne comprennent pas la route.

**Q41** Tous les arbres morts doivent-ils être récoltés dans une marge de 10 m de part et d'autre de la route?

**R41.** Non; une évaluation doit être effectuée conformément à la BPG relative à l'enlèvement des arbres dangereux dans le bassin versant. En général, si un arbre risque de tomber sur la route, il sera enlevé. Tous les arbres déjà au sol doivent aussi être enlevés.

**Q42** Les dossiers d'appel d'offres sont-ils disponibles en format papier?

**R42** Non, les documents ne sont disponibles qu'en version électronique sur le site Web Achats et ventes du gouvernement du Canada.

**Q43** Puis-je avoir plus de précisions sur les mesures de contrôle de l'érosion et des sédiments?

**R43** Non, ces mesures demeureront la responsabilité de l'entrepreneur dans le cadre du plan de protection environnementale.

**Q44** Comment distingue-t-on les travaux d'excavation ordinaires du nettoyage des fossés?

**R44** Les matériaux excavés provenant du nettoyage et du reprofilage des fossés sont accessoires aux travaux. Les matériaux excavés qui ne sont pas associés au nettoyage et à la remise en état des fossés seront payés au taux de l'article applicable de la Description relative aux remblais routiers.

**Q45** Les diagrammes du mouvement des terres seront-ils fournis?

**R45** Aucun diagramme du mouvement des terres ne sera fourni.

**Q46** Des services d'ingénierie seront-ils fournis?

**R46** Aucun service d'arpentage ne sera fourni. Réf. : section 01 71 00, Examen et préparation, article 1.5.

**Q47** La terre végétale doit-elle être tamisée?

**R47** Non, la terre végétale n'a pas à être tamisée. Le devis a été révisé.

**Q48** Le mélange de type S1 selon AT est-il un produit de remplacement acceptable dans les tronçons fraisés de 20 mm à remplir?

**R48** Non, il faut utiliser le mélange de type M1 selon AT prescrit dans toutes les sections à remplir.

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P420-19-0205/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jen Maheu

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1519

**Title – Titre**  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

**Q49** Serait-il possible d'élargir les accotements sur les tronçons où les glissières seront installées?

**R49** Le représentant du Ministère peut étudier la possibilité d'élargir certains tronçons, en utilisation des déblais ordinaires adéquats.

**Q50** Le devis indique que le brûlage des matières défrichées peut être autorisé : y a-t-il des endroits désignés pour le brûlage?

**R50** Lorsque les conditions sont favorables pour le brûlage, et avec un plan de gestion des incendies approuvé et un permis d'activité restreinte, on peut brûler le bois et les autres débris de défrichement aux endroits suivants :

Sta. 5+100 Rt nord de la halte 11. Remarque : une surveillance archéologique est requise pour les excavations effectuées à cet emplacement.

Sta. 6+650 Rt Crandell, stationnement près du point de départ du sentier

Sta. 9+000 Rt Lineham, stationnement près du point de départ du sentier

Sta. 10+300 Rt Rowe, stationnement près du point de départ du sentier

Sta. 14+300 Lt Akamina, stationnement près du point de départ du sentier

**Q51** Est-ce que le bois en copeaux peut être laissé sur le sol, au lieu d'être retiré du parc?

**R51** Non, les copeaux doivent être enlevés et éliminés.

**Q52** Nous avons besoin de précisions sur la surveillance archéologique.

**R52** Consulter le devis révisé. Section 01 35 43, Protection de l'environnement, articles 1.19.7, 3.2.1, et section 31 11 00, Défrichement et essouchement, article 1.2.3

**Q53** Est-ce que les arbres verts doivent être inclus dans le défrichement?

**R53** Non, consulter la section 31 11 00, Défrichement et essouchement, article 3.2.3

**Q54** Quelle est la différence entre une excavation de chenal et une excavation ordinaire?

**R54** Une excavation de chenal est associée aux travaux liés aux ponceaux.

**Q55** Quelle mesure de régulation de la circulation est requise, étant donné que la route sera fermée au public?

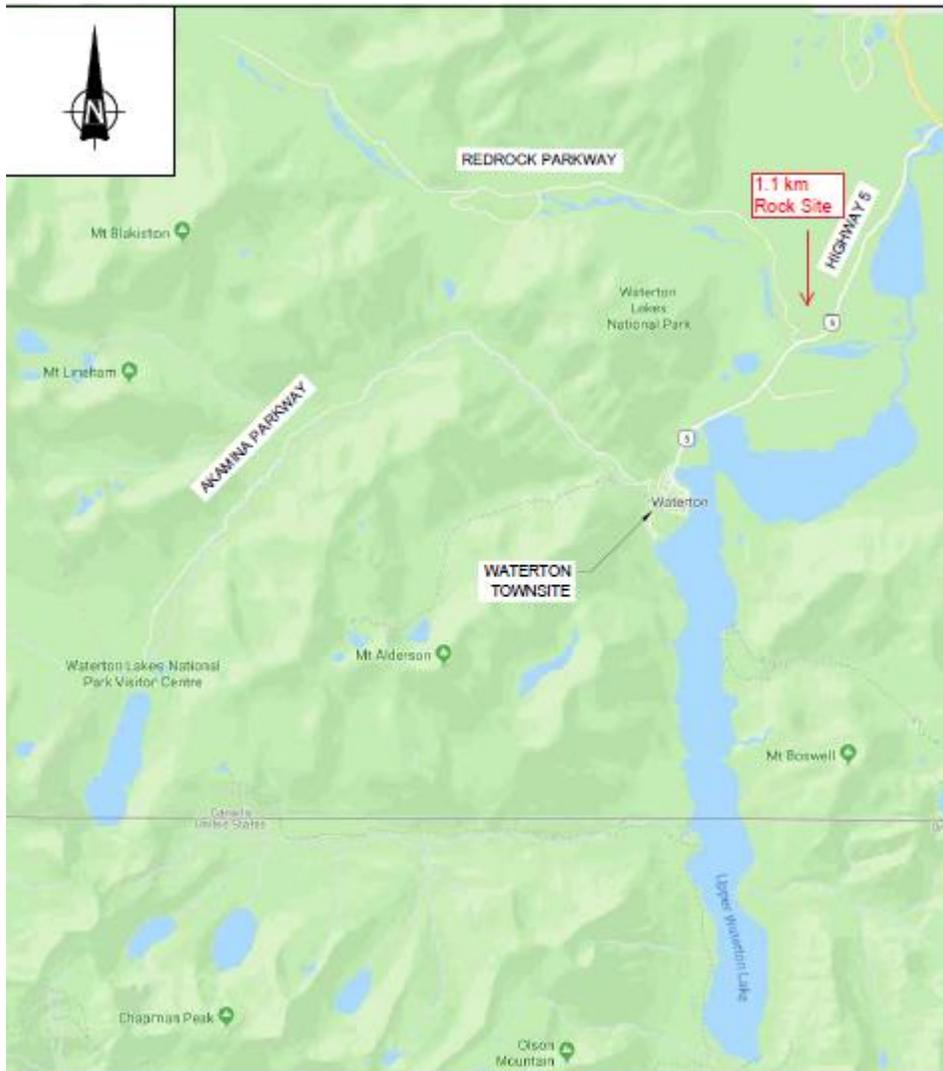
**R55** Voir la réponse 5 ci-dessus.

**Q56** Est-ce que la nouvelle glissière de sécurité de type 3 à la station 9+300+/- peut demeurer en place?

**R56** Oui, la glissière de sécurité peut demeurer en place.

**Q57** Y a-t-il un emplacement dans le parc où la pierre pourrait être éliminée?

**R57** Les rochers de plus de 250 mm de diamètre provenant de la promenade Akamina peuvent être mis en dépôt dans le parc, dans un site en activité situé à 1,1 km de l'intersection de la promenade Red Rock avec la route 5. Il faut assurer la gestion et l'organisation des roches éliminées. Le tri des roches en diverses classes de dimensions fera l'objet d'un paiement au terme de la section 01 21 00, Allocations.



**Q58** En combien de temps le contrat peut-il être attribué?

**R58** En général, l'attribution peut se faire en deux jours, sans complications.

**Q59** Peut-on utiliser des rochers produits par le décapage des talus rocheux comme rochers de terrain de stationnement?

**R59** Oui, on peut utiliser les rochers destinés à l'élimination, sans découpage ou finition spéciale.

**Q60** La route sera-t-elle déneigée?

**R60** La route ne sera pas déneigée par l'APC pendant les travaux de construction. La route pourra être déneigée par l'entrepreneur jusqu'au 1<sup>er</sup> décembre. En général, entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 mai, la route est visée par un protocole de déclenchement préventif des avalanches. Lorsque le secteur risque d'être touché par une avalanche, l'entrepreneur doit démobiliser le chantier, peu importe le moment. Bien qu'aucune garantie quant au moment où cela risque de se produire ne puisse être donnée, par le passé, la période pendant laquelle l'accès a été touché était comprise entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 15 mai.

**Q61** Quelle est la source d'eau pour l'ensemencement et l'arrosage des végétaux (environ 15 000 gallons)?

**Solicitation No. - N° de l'invitation :**  
5P420-19-0205/A

**Amd. No. - N° de la modif. :**  
003

**Contracting Authority - Autorité contractante :**  
Jen Maheu

**Client Ref. No. - N° de réf. du client :**  
1519

**Title – Titre**  
Réfection de la promenade Akamina – Parc national des Lacs-Waterton

---

**R61** Voir la question 31 ci-dessus.

**Q62** Source de copeaux de bois pour les plates-bandes – sont-ils fournis par Parcs Canada, et si oui, à quel endroit se trouvent-ils? Si non, quel matériau peut-on importer dans le parc?

**R62** Le matériau doit être fourni par l'entrepreneur. Le peuplier faux-tremble est l'essence privilégiée par Parcs Canada pour le paillis, mais toutes les essences d'arbres sont acceptables si elles proviennent d'une source acceptée.

**Q63** Je ne vois qu'un dessin qui indique les aires d'ensemencement et de plantation, mais il y a trois articles de soumission pour l'ensemencement et deux articles de soumission concernant la préparation des plates-bandes et le paillis. L'aire d'ensemencement totale est de 4 190 m<sup>2</sup> mais mon avant-métré est équivalent à la moitié de cette superficie.

**R63** Selon les indications du représentant du Ministère, il pourrait y avoir des plates-bandes dans l'aire de fréquentation diurne de la promenade Akamina. L'unité de mesure utilisée pour le paiement des aires d'ensemencement, déterminées par le représentant du Ministère, sera le mètre carré.

***Toutes les autres modalités demeurent inchangées.***